

La Sentinelle

et **Le Courrier Jurassien** réunis

Journal économique et social

Organe du parti ouvrier suisse

PARAISSANT À LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

XIII^{me} Année de LA SENTINELLE

VII^{me} Année du COURRIER JURASSIEN

ABONNEMENTS:

Un an: Fr. 5 Six mois: Fr. 2.50
Trois mois: Fr. 1.25

Administration:

G. NAINÉ, Rue de la Serre 35 a
La Chaux-de-Fonds

ANNONCES: 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces au-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois

Demandez à vos épiciers la chicorée **Moka des familles** la seule garantie pure racine de chicorée **E. Nicollet & Cie, fabricants, à Genève**

Maisons recommandées

S. BRUNSCHWYLER, Serre 40

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin.
Devis gratuit sur demande

Serre 35 a **Cercle Ouvrier** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

Excellents Vins

■ Bière de la Brasserie Ulrich ■

Téléphone Téléphone

Jean WEBER, 4, Rue Fritz Courvoisier, 4

LA CHAUX-DE-FONDS
Denrées coloniales, Vins & Liqueurs, Farines
Sons & Avoines, gros & détail

LEHMANN Frères, VOITURIERS

Rue Léopold-Robert 11 a

Lainages **Au Gagne Petit** Soirées

6, Rue du Stand, **E. MEYER & Cie**, Rue du Stand, 6
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Sons, Avoines. Mercerie, Laines et Cotons.

JULES VERTHIER Rue Neuve 10
Grand choix de

CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand assortiment de CRAVATES.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile

Atelier spécial pour Vêtements sur mesure

Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants
Rue Léopold-Robert 40, Chaux-de-Fonds

Brasserie de la Comète ULRICH Frères
Bière, façon Munich Pilsen, en fûts et en bouteilles.

Grand Bazar du PANIER FLEURI

Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres

Pharmacie Centrale

Charles Béguin Rue Léopold-Robert, 16
LA CHAUX-DE-FONDS

Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités — Eaux minérales. — Articles de pansements.

KOCHER & Cie, La CHAUX-DE-FONDS
L.-Robert, 16

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES

Vie — Accidents — Incendie

Gérance d'Immeubles — Téléph. 457

Exploitation collective

Une industrie, tant grosse d'importance soit-elle, n'a rien à perdre d'être exploitée par les travailleurs eux-mêmes, plutôt que par un capitaliste ou par une société par actions dont les employés et ouvriers n'auraient aucune part, outre leur salaire, aux bénéfices; il suffit pour s'en convaincre d'étudier la marche des sociétés coopératives. Du nombre de ces dernières on peut citer quelques-unes des premières Maisons du Continent et des deux Amériques. Ainsi, en France, il y a 116 Etablissements coopératifs de

premier ordre dont quelques Compagnies de chemin de fer, de nombreux Etablissements financiers, enfin, la Comédie française, le Magasin du Printemps, la Maison des fils de Peugeot frères, la Maison Pernot, etc. L'Allemagne en compte 56. L'Angleterre 102, les Etats-Unis 35, la Suisse 30, la Russie un seul, la Fabrique de bougies Protopopov à Moscou. Les Sociétés coopératives de consommation et les Syndicats ne sont pas compris dans ces chiffres, que je ne donne pas au reste pour rigoureusement exacts à ce jour.

En dehors de ces Etablissements où le personnel est mis au bénéfice d'une répartition annuelle, il existe des coopératives de production où les travailleurs sont co-propriétaires et par conséquent seuls bénéficiaires. Ces associations, pour être très rares, n'en sont pas moins des Etablissements modèles, tant au point de vue de l'organisation intérieure qu'au point de vue productif. Le *Familistère de Guise*, dans le Département de l'Aisne, est le type modèle de ces Etablissements; qu'il me soit donc permis d'en donner un aperçu rapide.

Le fondateur de cette association coopérative est feu Jean-Baptiste-André Godin; de simple artisan qu'il était, par ses propres efforts et au prix de beaucoup de peine et de très grands sacrifices, il parvint à fonder une œuvre qui réalise, on peut l'affirmer, d'une façon aussi complète que possible, la mise en action de la plus haute idée de justice, qui ait été conçue par le Socialisme moderne:

« L'usine au travailleur et au travailleur la récupération de la richesse, produit de son activité.

Ainsi parlait Godin: » Je voyais à nu les misères de l'ouvrier et ses besoins, et c'est au milieu de l'accablement que j'en éprouvais que, malgré mon peu de confiance en ma propre capacité, je me disais encore: « Si un jour je m'élève au-dessus de la condition de l'ouvrier, je chercherai les moyens de lui rendre la vie plus supportable et plus douce et de relever le travail de son abaissement. »

Depuis, cette semence de généreuses résolutions, inspirées à la fois par l'expérience de douleurs vives et subies et par une haute nature morale, fructifia comme nous allons le voir.

Le « Familistère de Guise » est la première usine du Monde entier en son genre (métallurgie) la plus grande et la plus productive. Cet Etablissement comptait au 1er juillet dernier un personnel employés et ouvriers, 1500 hommes, 200 femmes, plus 70 enfants.

Cette immense association a tout dans son sein: Logements absolument irréprochables à tous égards, confortables et hygiéniques; des magasins bien achalandés; un théâtre, servant aussi de salle de fêtes, de concerts et de réunions; des Ecoles modèles, pour garçons et filles où l'on donne une large place à la technique; une infirmerie, etc.; en somme, tout ce qui constitue une petite ville omnis cependant les hospices, la prison et les échopes.

Là, la misère est impossible. L'aumône n'a point de partisan; l'ivrognerie inconnue. Les vieillards jouissent d'une douce retraite; les infirmes, s'il en est, sont au bénéfice d'une pension très suffisante; le chômage, pour une partie du personnel, n'a jamais lieu; les grèves n'ont plus de raison d'être.

Il faudrait des livres entiers, et il en existe, pour donner une idée juste et complète de l'organisation et de la marche de cette puissante association. Si j'ai pris comme modèle, une œuvre aussi grandiose, ce n'est point que j'en suppose l'imitation possible, du moins pour le moment chez nous, mais je voulais, comme, je le

dis plus haut, démontrer qu'une industrie quelconque, n'a pas besoin d'être entre les mains de quelques bénéficiaires seulement pour atteindre un grand développement. Loin de là, voilà pour quoi il y aurait lieu, comme le disait si bien un correspondant de la *Suisse romande*, que les maîtres, voire aussi les ouvriers d'une même branche, s'unissent pour l'exploitation en commun de leur industrie. Les ouvriers devenant co-propriétaires ou en tout cas ayant, outre leur paye, une part aux bénéfices, auront tout intérêt à donner à l'association toute la somme de travail et d'intelligence dont ils sont capables. L'association ne comptant que des ouvriers actifs (ouvriers, ici, dans le sens le plus complet du mot, aussi bien celui qui dirige, qui tient le compas ou la plume que celui qui manie l'outil), la totalité des bénéfices devient leur partage, au lieu d'alimenter avant tout, la bourse d'un capitaliste ou de quelques gros actionnaires passifs. Plus alors, nous n'aurions à relater de dissension entre patrons et ouvriers, plus de chômage, plus de grèves, ce mal nécessaire et, cette terrible différence entre capitalistes et salariés n'existant plus, nous verrions moins de misère à côté de tant de luxe et de prodigalité.

En attendant qu'un tel mouvement coopératif et productif devienne général, contentons-nous, dans les petits centres du moins, où entre patrons et ouvriers, la distance ne fut jamais choquante, d'unir nos efforts afin de créer des industries locales qui deviendront prospères. Ici, nous aurons une société coopérative, pour la fabrication des meubles, là, une dite, pour la fabrication des outils aratoires, ailleurs ce sera l'industrie du cuir, etc., etc.

Il y a 25 ans encore, la foule des sans-travail, avait quelque chance d'être occupée, du moins à certaines époques de l'année. A la campagne, pendant la fenaison et la moisson, à l'atelier à l'occasion d'une commande importante. Aujourd'hui, dans chaque ferme, les machines agricoles sont dix bras permanents; dans le commerce on trouve tous les articles finis d'avance et le besoin d'un personnel supplémentaire ne se fait guère sentir dans nos petits ateliers. Quelle occupation offrir à ces gens? De grands philosophes et philanthropes ont essayé, hélas! en vain, de résoudre ce problème social. Ici, la coopérative ne saurait être appliquée, alors l'individualiste, laissant chacun à sa propre initiative? Triste perspective! Il est vrai qu'on peut citer maints hommes, livrés à eux-mêmes, sans moyen d'existence aucun, qui sont arrivés à une belle carrière; mais, pour ces quelques-uns combien d'autres ont échoué, combien n'ont jamais rien tenté? et se trouvent être à la charge de leurs communes et des sociétés de bienfaisance! Que de sommes sont dépensées chaque année pour l'extinction du paupérisme croissant!

Ah! si chaque centre, en attendant que les gouvernements s'en occupent, voyait pour favoriser la création d'industries locales nouvelles, fabriques de cigares, broches, vannerie, sculpture, tressage de paille, cartonnages, conserves alimentaires, de chaussures, de vêtements, de cravates, et tant d'autres petites industries que nous ne pouvons énumérer, on ferait un grand pas dans la solution du problème social, car sur cette terre les bonnes comme les mauvaises choses sont toujours assez vite imitées, on arriverait ainsi, à offrir à la classe malheureuse, en occupant des bras de plus, ne serait-ce, que dans une faible proportion, au lieu de charités, d'aumônes, toujours humiliantes et favorisant la paresse, parfois la débauche, une occupation rémunératrice.

A. HERTIG.

Château de Corcelles-le-Jorat.

La condamnation

C'est fait, les chefs de la grève générale à Genève sont condamnés. Tandis qu'ils réfléchiront entre quatre murs aux conséquences du dévouement dans notre société actuelle, les capitalistes monteront pieusement à St-Pierre ou s'asseoiront béatement à Victoria Hall, ils joindront leurs grosses mains blanches sur leurs ventres rebondis et ils rendront grâce au dieu *Argent*.

Mais leur dévotion et leur douce quiétude ne doivent pas durer; à défaut d'orateurs anarchistes, l'histoire est là pour leur redire ce que le grand écrivain Anatole France a si justement exprimé dans ses « opinions sociales »: *Vous croyez aujourd'hui que la menace de six mois de prison et de cinq cents francs d'amende empêchera ce que n'ont pu empêcher la corde et la roue et plus tard la guillotine? Et vous croyez à l'efficacité de vos peines dégénérées.*

Non, la victoire du prolétariat, pour tarder encore, n'en est pas moins certaine.

Seulement ce que les capitalistes devraient remarquer, c'est qu'en réduisant les travailleurs par la violence et la vengeance ils leur donnent une éducation spéciale qui se retournera contre eux. Le peuple est plutôt doux et bienveillant, mais à force de lui apprendre la haine et la dureté il pourrait bien finir par s'en servir. Lorsque parvenu à sa majorité, le prolétariat, le travail conscient de sa valeur et de sa force marchera droit à son ennemi mortel et qu'il étranglera le capital, si celui-ci, dans les dernières convulsions de son affreuse agonie, élève la voix pour protester, le travail sera en droit de lui répondre: *Ce que je te fais c'est toi qui me l'as appris, c'est toi qui me l'as enseigné pendant des siècles. Meurs, c'est la justice!* VEDETTE.

Chroniques Neuchâteloises

Cette correspondance a été un peu retardée par la trop grande abondance des matières.

La Chaux-de-Fonds, le 10 novembre 1902.

Au *National Suisse*:

Je n'ai pas l'habitude des polémiques, mais ayant lu le *National* et son article « Les ballottages », je suis obligé de dire deux mots sur la question au Tessin.

Le *National* fait passer notre ami Manzoni pour une espèce de révolutionnaire dans le parti radical tessinois ou comme un anarchiste, où puise-t-il donc ces renseignements?

Admettons que l'ami Manzoni soit « le fougueux antimilitariste » que vous dites, mais lui-même vous a expliqué au Conseil national qu'en Suisse on n'a pas besoin d'armée permanente, comme vous paraissez l'admettre par la voix de vos colonels députés. M. Manzoni a demandé dans ses discours la réduction du budget militaire, il n'en a jamais demandé la suppression. Mais en dehors de cela il a toujours soutenu les ouvriers et c'est pourquoi le parti radical ne l'a pas voulu.

Le *National* aurait bien dû regarder la chose de plus près. Le Comité cantonal radical n'a pas voulu accepter M. Manzoni sur sa liste, parce qu'il était porté sur la liste socialiste (voir le *Dovere*, journal gouvernemental radical) et que MM. Simen et Bataglini auraient donné leur démission si Manzoni retournait à Berne.

Les dépêches échangées entre le Comité cantonal et M. Manzoni l'expliquent très bien. M. Manzoni a déclaré très franchement que puisque les socialistes acceptaient son attitude il acceptait leurs voix, sur ce même terrain il aurait accepté aussi celles de Monseigneur. Il ne refusait pas d'être candidat sur la liste radicale, mais il acceptait les voix socialistes. La vérité est donc que les radicaux craignaient la démission de Simen et Bataglini, et ils ont refusé un radical démocrate pour s'allier avec les conservateurs. Les belles phrases du *Dovere* sur les socialistes sont donc pure hypocrisie. On s'en souviendra longtemps. Gête.

La Société Chorale *L'Avenir* se fait un plaisir d'inviter tous ses membres et leurs familles à participer au *machet au loto* qu'elle organise dans son local, Cercle ouvrier, samedi, 22 novembre. Jolies quines, lièvres, volailles, pains de sucre, jambons, Mont-d'Or, etc. Avis aux amateurs de bonne chance. Invitations cordiales. (Communiqué).

La députation socialiste au Grand Conseil nous prie d'insérer la lettre suivante:

La Chaux-de-Fonds, le 15 novembre 1902.

Monsieur Gustave Schaad,

Président de la députation socialiste neuchâteloise
En Ville.

Messieurs et chers collègues,

Etant dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée de la députation qui a lieu demain, je viens par la présente vous exposer ma situation concernant mon mandat de député au Grand Conseil.

Vous n'ignorez pas Messieurs que depuis une année je suis directeur d'une coopérative pour le montage de la boîte; ayant été seul jusqu'à maintenant pour m'occuper des clients, lesquels tiennent à traiter directement avec moi, je me trouve dans cette situation tout à fait anormale: ou bien entraver la marche de notre association par le fait que je dois trop souvent m'absenter, ou bien alors ne pas remplir mon devoir vis-à-vis du mandat qui m'a été confié par nos électeurs.

J'ai toujours cherché jusqu'à maintenant à m'acquiescer fidèlement et consciencieusement des charges qui m'étaient confiées; je vois maintenant que je suis incapable de remplir mon devoir à deux places, aussi importantes l'une que l'autre; en conséquence je me trouve dans cette fâcheuse situation, de donner ma démission du Grand Conseil. Je le regrette d'autant plus que j'aurais désiré terminer la législature, vu qu'à ce moment le nombre des députés a diminué et qu'il aurait été tout naturel que je me retire.

Je vous assure, Messieurs et chers collègues que j'ai beaucoup hésité avant de prendre cette détermination, mais dans la situation dans laquelle je me trouve, il m'est tout à fait impossible de continuer; j'espère que vous me comprendrez sans peine; du reste j'ai déjà touché un mot à quelques-uns de nos collègues, qui certainement ont compris ma situation, du reste je me réserve de vous exposer plus en détail et cela verbalement dans une prochaine assemblée, les motifs qui m'obligent à prendre cette détermination.

Malgré cela je serai toujours fidèle aux idées que nous défendons et je termine ces quelques lignes avec le ferme espoir que vous ne prendrez pas ma résolution en mauvaise part.

Formant des vœux sincères pour le triomphe de la cause socialiste.

Recevez, Messieurs les députés et chers collègues, mes cordiales salutations. Louis Carnal.

Fleurier, 17 novembre 1902.

Monsieur et cher Rédacteur,

Il serait bien à désirer que toutes les corporations du Val-de-Travers, imitent l'exemple que viennent de leur donner leurs collègues de Travers, qui honneur à eux, ont sans fanfaronnerie, mais sans hésitation et sans crainte, proclamé leur indépendance et solidarité, en formant une puissante association ouvrière, se composant de tous les éléments ouvriers habitant la localité ou les environs. Honneur et succès à ces collègues énergiques qui, en donnant l'exemple à leurs collègues du Val-de-Travers, travaillent à sauvegarder leurs intérêts et leur indépendance économique et sociale.

Mais surtout qu'ils restent unis, car l'on cherchera à semer la division, pour mieux régner et peut-être exploiter quelques mesquines rivalités. Soyez unis et solidaires, et aux jours de combat, que cette puissante association se retrouve intacte pour composer à son gré un Conseil général qui tienne compte des justes revendications des travailleurs.

Qu'il serait réjouissant de voir cette admirable population ouvrière de Fleurier, se grouper ainsi, former une association résolue, énergique, décidée à défendre ses intérêts, question primordiale de vitalité pour tous, vieillards, femmes et enfants, qui trop souvent, souffrent sans se plaindre des effets d'une crise intense, ou de l'abaissement graduel des salaires.

Autant sommes-nous ennemis des grèves, qui ne sont absolument nécessaires que lorsque tous moyens de conciliation sont épuisés, autant verrons-nous avec une bien grande satisfaction, les revendications ouvrières faites au sein du Conseil général, pour toutes questions économiques et sociales en faveur du travailleur, mais pour arriver à ce résultat, amis ouvriers, soyons unis, et au jour d'élection des Conseils généraux dans chaque localité; tous debout, et qu'une liste ouvrière compacte soit élaborée et soutenue. Nommons des ouvriers, ou des citoyens connaissant nos besoins, nos maux et nos efforts de tous les jours pour le pain quotidien pour nos enfants ou nos vieux parents.

Ah! la crise, comme nous l'a fait entendre notre ami Naine, l'ardent défenseur de notre cause; que de larmes amères et cachées, que de souffrances et de privations n'a-t-elle pas apporté au sein de cette noble classe de travailleurs neuchâtelois, que d'angoisses les pauvres mères n'ont-elles pas ressenties à cette terrible question du lendemain. Mais aussi avec quelle abnégation, quelle grandeur d'âme n'a-t-elle pas été supportée, et c'est à ceux-là que certain journal ose jeter l'injure à la face, je retiens le mot qui en est le qualificatif, et cela suffit, tous ont compris.

A la vérité, on a bien soulagé notre population ouvrière en faisant des « enquêtes » encore un affront de plus pour le travailleur, que de voir ces beaux Messieurs à *R'dingote* franchir le seuil de votre pauvre logis, pour s'enquérir du degré de misère et de détresse où vous êtes, pour avoir droit à un petit secours, pour graduer la détresse et la misère à tant de degrés, échelle barométrique d'une position sociale en demande d'affronts de toutes espèces. Pour moi je préfère le préposé aux poursuites, il enlève, vend le tout, excepté la femme et les enfants qui bien entendu sont insaisissables, du moins en attendant d'autres décrets.

Amis ouvriers, un orateur l'a dit: N'attendez de secours de personne, ni de l'Etat, ni de l'Eglise, ni du Capital, vous êtes seuls et bien seuls, au moins j'espère que vous avez pu le constater. En face de cet état de choses, unissons-nous tous pour la lutte commune, loin de nous toutes les rivalités, loin de nous les intrigues, formons la

grande famille ouvrière neuchâteloise, luttons sans jamais nous décourager. Dans dix ans le succès est à nous, et alors nous aurons fait notre devoir.

Organisons, instruisons les jeunes, unissons l'utile à l'agréable, organisons des conférences en faisant appel à des hommes dévoués, et surtout soutenons nos journaux, nos organes ouvriers; qu'un élan de solidarité bien compris nous fasse répandre nos modestes publications. Aidons-nous de toutes nos forces à soutenir ceux qui travaillent pour notre cause, car hélas, ils sont ouvriers comme nous.

Allons amis ouvriers, un bon mouvement, cessons de donner notre obole à des journaux qui nous traitent comme des parias, groupons, formons nos idées en vue de l'amélioration de notre caste, soyons forts, prêts à supporter d'autres adversités. Car soyons persuadés que d'autres crises peuvent succéder à celle qui s'en va, et unissons tous nos efforts pour en atténuer les effets.

Soyez économes, disent ces Messieurs entre deux gorgées de champagne, persuadés que les ouvriers en gagnant en moyenne 5 fr. par jour puissent élever leur famille, supporter les crises et les tribulations et misères de ces « gailles » de pauvres pour prêter l'argent, aux Etats qui s'endettent, aux villes qui recourent aux emprunts, et aux banquiers qui filent avec les épargnes des petits, — misérable théorie et sots blagueurs.

Encore une fois, ouvriers unissez-vous, c'est le moment que partout, hameaux, villages et villes où aucune association ouvrière n'existe encore, imitent l'exemple de Travers. Soyez ouvrier, c'est noble et c'est honorable, c'est être, n'en déplaise à certain journal, c'est être enfant de l'Helvétie et du Grutli, plutôt que dandin imbécile et niais fils à papa, ignare, ne connaissant de la vie que les boks et la braise à *paapa*.

Car nous le répétons, ni l'Etat, où nous n'avons encore rien à dire qu'à payer, ni l'Eglise, ni les enquêtes de ces Messieurs ne nous serons d'aucune utilité, c'est à nous de marcher avec ardeur à la conquête de notre indépendance matérielle et sociale. Travaillons sans relâche, l'édifice est vermoulu et les habitants vont déménager.

Sortons agrandis de ces temps d'épreuve, nous sommes forts, soyons unis, en avant pour la solidarité, la liberté et la famille. Un boitier.

Nous applaudissons des deux mains à l'appel de notre camarade de Fleurier. C'est aux ouvriers de La Chaux-de-Fonds surtout de prendre exemple sur ce qui se passe au Val-de-Travers, après avoir été pendant longtemps à l'avant-garde du mouvement, ils semblent maintenant ne plus vouloir avancer. Les dernières élections ont montré davantage de socialistes dans les autres localités du canton qu'à la Chaux-de-Fonds, nous sommes ici restés stationnaires et s'il ne se produit pas de changements, les ouvriers des montagnes seront d'ici à quelque temps le sabot de notre mouvement. C. N.

Perdre la boussole!

Depuis que M. Biolley nous a quitté nous ressemblons à un navire dématé et sans boussole, virant à tous les vents. C'est M. Biolley lui-même qui le déclare modestement dans la *Tribune Libre* de dimanche passé. Je cite le passage:

« Les radicaux ont leur scission. Malgré leur belle allure, les libéraux ont failli en avoir une à l'occasion du scrutin de ballottage. Quant aux socialistes, ils ont offert le spectacle d'un navire dématé et sans boussole, virant à tous les vents et échouant sur l'écueil d'un insuccès. Les partis politiques sont profondément divisés. C'est là une constatation qui s'impose. »

Les 4,700 voix de Schweizer, empêcheraient-elles M. Biolley de dormir, ou serait-ce l'esprit socialiste-chrétien qui l'agite au point de lui faire prendre ses désirs pour des réalités. Notre programme a été plus franc, plus catégorique que celui présenté par M. Biolley il y a trois ans. Nos opinions ont même été si nettes qu'elle nous ont valu d'être déclarés indignes par nos adversaires. Ce qui est un très grand honneur, mais ce qui ne saurait s'appeler tourner à tous les vents. C'est la même chose que pour la vice-présidence du Conseil général, M. Boilly tourne et il croit voir tourner les autres. C'est une illusion qui ne lui est plus permise dans l'état de sainteté où il vit maintenant, elle pourrait devenir fatale au navire qui le porte.

Pauvre boussole! quand son aiguille affolée trouvera-t-elle un aimant assez fort pour la fixer définitivement. Nous souhaitons à ceux qui l'ont embarquée de passer à côté des récifs. C. N.

Commencerait-on à s'agiter?

La mer calme, plate, sans ride aucune, de l'opinion publique commence à prendre un aspect moins monotone. Il se forme de petites vagues ici et là, serait-ce l'annonce de vagues plus fortes qui remueront un peu les eaux calmes dans lesquelles nous avons vécu jusqu'à présent. Une « Ligue du Bien social » vient de se fonder en notre ville, sous les auspices de la Croix-bleue, de la Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme,

des Bons-Templiers et de la Ligue antialcoolique. Elle « a pour règle le respect de toutes les opinions et de toutes les croyances et poursuit un idéal de développement moral pour tous et de mieux-être matériel pour les déshérités ».

Voici les principaux points de son programme:

« Sur le terrain communal, la Ligue du Bien social poussera de toutes ses forces à la création d'une Maison du Peuple, au développement de l'Université populaire, à l'installation de bains à bon marché, à l'amélioration des logements insalubres, à l'étude des mesures destinées à prévenir le chômage et à remédier à ses effets démoralisants. »

Ce sont là des choses que nous réclamons depuis longtemps et nous sommes contents de voir le cercle de ceux qui pensent comme nous s'élargir toujours plus. Une Maison du Peuple facilitera considérablement notre tâche, l'instruction parmi le peuple aussi. Des bains à bon marché, des logements salubres, des mesures contre le chômage sont tout autant de choses destinées à élever le niveau matériel de la classe ouvrière et par là même son niveau moral. Quant à la question du chômage, faisons remarquer que le mal a des causes trop générales pour qu'on puisse le prévenir sur le seul terrain communal. C'est un peu enfantin de le croire.

La Ligue du Bien social demande en outre:

« La protection plus efficace de l'enfance malheureuse et abandonnée par suite de l'indignité des parents ;
» La sauvegarde des mineurs occupés dans l'industrie et le commerce et non protégés par la Loi sur la protection des apprentissages ;
» L'interdiction de boire des boissons alcooliques dans les prisons, dans les maisons de correction, de détention et dans les maisons de santé.
» L'enseignement antialcoolique dans les écoles ; (elle aurait dû ajouter l'enseignement antimilitariste. Réd.)
» Une loi sur les auberges et une imposition plus forte des patentes pour la vente des boissons spiritueuses ;
» Une répartition meilleure et plus légale du 10/0 de l'alcool ;
» Une loi sur le repos public nettement anti-alcoolique. »

Ce point principal du programme de cette ligue est évidemment la lutte contre l'alcool. Ce que nous citons en dernier lieu de ses revendications se trouve en tête dans son manifeste, c'est dire l'importance que la ligue y attache. Nous ne contestons certes pas cette importance, car si nous trouvons si peu d'ouvriers enclins à étudier la question sociale, si tant d'ouvriers sont encore indifférents à leur sort, nous pensons que l'alcool y est pour beaucoup. Mais la ligue ne met-elle pas un peu la charrue devant les bœufs? Elle paraît avoir enfin compris ce que les socialistes disent depuis longtemps; il ne suffit pas de crier aux hommes convertissez-vous. Il faut les mettre en situation de le faire, il faut leur donner la possibilité de satisfaire les bonnes aspirations, et les goûts dépravés s'en iront. Une Maison du Peuple, une Université populaire, des bains à bon marché, des logements salubres, un travail régulier agissent dans ce sens, et valent mieux que tous les plus beaux sermons du monde; la fameuse loi sur le repos public telle qu'on nous l'a proposée, agit je crois en sens inverse.

On ne supprime que ce qu'on remplace, dit un proverbe. Cette loi supprime les cafés le dimanche matin, par quoi les remplace-t-elle? Elle nous répond d'une façon assez claire, allez à l'église. Merci du conseil, je crois qu'on peut faire mieux. Les cafés, cela est certain, sont, pour quelques-uns, une tentation, mais c'est aussi des lieux de réunion et ne faut-il pas en assurer d'autres au peuple avant de leur retirer ceux-là. Ne faut-il pas reconstruire en même temps qu'on démolit.

Au surplus, ainsi que nous l'avons déjà démontré dans ce journal, la loi en faveur de laquelle la Ligue agitera a une tendance nettement cléricalle et elle paraît en opposition avec le principe que cette même ligue pose, de respecter toutes les opinions et d'être une institution neutre au point de vue religieux.

La déclaration de la Ligue du Bien social de vouloir soutenir de ses votes tous les hommes résolument favorable à son activité va sans doute faire de tous les candidats à la députation des antialcooliques acharnés, comme ils sont déjà tous antimilitaristes. C'est bon, s'ils agissent en conséquence et ne prennent pas la question par le mauvais bout.

En résumé, l'activité de cette ligue peut secondar efficacement notre mouvement ouvrier, il faudra la voir à l'œuvre pour en juger définitivement. Nous voyons avec plaisir son apparition quoique nous ayons de justes raisons de nous

défier de la loi sur le repos public et plus encore de certains personnages de son comité.

C. NAINE.

Chroniques Jurassiennes

PORRENTROY. — Dimanche, 16 écoulé, l'assemblée municipale de notre ville était appelée, ensuite de l'ordre expresse du Conseil exécutif, à réviser en entier son règlement communal.

Nous devons reconnaître que le nouveau règlement présenté est, à peu de chose près, conforme aux besoins de la population bruntrutaine, en tant qu'administration.

L'assemblée est ouverte par les préliminaires d'usage, lecture du protocole, etc., et connaissance de l'ordre reçu. Le président veut mettre immédiatement en discussion le règlement article par article.

Cette manière de procéder donne lieu à des protestations suivies de propositions de la part de MM. Ceppi et Boinay, qui estiment que le Conseil exécutif n'a pas le droit d'empiéter sur l'autonomie d'une commune qui jusqu'à aujourd'hui a su conduire ses affaires conformément aux lois constitutionnelles établies. Ils proposent à ce que l'assemblée se prononce d'abord sur le principe d'entrée en matière.

Le président répond que la proposition Ceppi ne peut être prise en considération, au vu de l'ordre formel donné, toutefois il en sera fait mention aux verbaux. La discussion commence alors, sur chaque article du règlement séparément.

Les trois premiers de ceux-ci ne soulèvent aucune objection.

Au quatrième, une proposition, à notre point de vue absolument logique est faite, tendant à la création dans notre ville d'un Conseil général à l'instar d'autres localités, avec, dans ce conseil, la représentation proportionnelle. La proposition émanant de M. Boinay n'était certainement point faite en vue de favoriser la classe ouvrière, néanmoins si elle avait été bien comprise par cette dernière, elle en aurait reçu un accueil plus chaleureux.

Qu'une innovation avantageuse pour l'ouvrier sorte de la cervelle d'un chef conservateur ou libéral, nous ne devons négliger de saisir l'occasion aux cheveux, quitte à nous en servir favorablement par la suite, car il est clair que par le moyen de la proportionnelle, l'ouvrier aurait pu faire entrer au Conseil général des représentants mandatés par lui. Ce ne sera point le cas, attendu que la proposition Boinay fut refoulée à une importante majorité.

Les art. 5, 6, 7, 8 et 9 sont acceptés sans modification.

A l'art. 10, touchant les élections communales, le professeur M. Marchand voudrait qu'il fut apporté un changement, en ce qui concerne la nomination des instituteurs et institutrices par les électeurs municipaux. Il demanderait que l'on transposa le numéro 4 des attributions de l'assemblée à l'art. 14 du nouveau règlement, c'est-à-dire que le soin de choisir et désigner les instituteurs fut laissé au Conseil communal sur présentation, sauf erreur, par la Commission d'école.

Ce sera éviter des abaissements et pour le bien des familles, dit-il. Seulement il omet de nous dire de quelles familles il entend parler.

On ne verra plus de coterie présenter, comme il est arrivé déjà, leurs amis ou connaissances aux emplois scolaires et les faire admettre par le suffrage populaire. (Allusion facile à comprendre, ayant trait sans doute à l'élection d'une jeune institutrice présentée par l'Union ouvrière et élue).

Nous étions de ceux qui supposons qu'un professeur suisse doit être, en raison même de son éducation et de son instruction, un homme démocratique. Nous croyons qu'un professeur faisant partie du clan libéral ajoulot, connaissant à fond le jeu des forces politiques et économiques, ne ferait jamais une proposition visant à nous ramener dans certaine question, au temps des anciennes oligarchies, époques où le peuple avait tout à payer et rien à dire.

Il est tout naturel qu'en l'occurrence, ces bons électeurs aient tenu à conserver leurs droits de citoyens, en balayant à une écrasante majorité la proposition émise.

Art. 11, 12, 13 adoptés tels quels.

L'art. 14 donne lieu à discussion. Il est proposé que le soin de nommer les commissions y contenues soit laissé à l'assemblée municipale. Cette proposition est rejetée.

L'heure avancée (midi passé) engage l'assemblée à suspendre ici ses délibérations et à renvoyer à trois semaines la continuation de son travail.

Où est la justice?

L'autre jour, les journaux locaux relataient le fait que le meunier de Courchavon, accusé faussement d'avoir mis intentionnellement le feu à

son moulin, venait de recevoir une somme de fr. 50 comme dommages-intérêts pour le préjudice à lui causé par cette fausse accusation.

Ce n'est que justice, mais où l'on ne remarque pas la même justice, c'est vis à vis du domestique de ce meunier, un pauvre gars qui a été sous les verroux un long espace de temps comme impliqué aussi dans cette affaire, mais qui n'a pas touché un sou de dommages-intérêts au sortir de prison.

Son patron a pu, moyennant finance sortir de prison presque immédiatement après son incarcération, le domestique qui n'avait pas le sou pour être mis en liberté sous caution a dû rester en cellule.

Sitôt le jugement rendu, les rendant innocents tous deux du chef d'accusation, on octroie 50 francs au patron qui a peu fait de prison et zéro franc au domestique qui a purgé plusieurs semaines de détention innocemment.

Nous nous demandons véritablement où nos juges cantonaux ont pu s'inspirer pour rendre pareille sentence.

Nous estimons que si pour peu de jours le dommage causé au patron valait 50 fr., il valait autant de fois 50 fr. remis au pauvre diable qu'il avait fait de jours de prison de plus que son patron.

C'est le cas de dire: « Selon que vous serez riche ou misérable, on vous fera blanc ou noir ».

Faute de place, nous renvoyons au prochain numéro le compte-rendu de la conférence de M. Pronier, sur les coopératives.

MOUTIER. — Nos camarades de la Prévôté font continuellement du bon travail, aussi nous leur en savons gré.

L'autre lundi, à l'assemblée communale, ils ont réussi à faire apporter plusieurs changements à leur avantage dans l'organisation de cette commune, notamment en ce qui concerne leur représentation dans la commission des impôts.

Il est heureux de constater qu'à Moutier la division entre ouvriers n'existe pas au grand profit de la bourgeoisie, comme dans certaines localités, où les aristocrates ont réussi en partie à faire plusieurs camps ennemis chez les travailleurs. On ne connaît pas heureusement dans cette localité, de bons ouvriers catholiques ou de mauvais protestants, pas plus que des ouvriers noirs, blancs ou jaunes, ceux-ci sont unis, appartiennent à leur parti et ne se laissent pas moucher le nez par les bourgeois de tous crins.

En vente au bureau de la Sentinelle

Opinions sociales, par Anatole France, 2 broch. fr. 1,—
Carnet du soldat, p. Léon Tolstoï, 1 b. fr. 0,50
Le manifeste communiste, p. Marx et Engels, 1 b. fr. 0,50
Commentaire du Manifeste communiste, par Charles Adler, 1 livre fr. 1,—
Le Collectivisme, par S. Guesde fr. 0,10
L'Internationale, avec musique fr. 0,10
Aux jeunes gens, par Krapotkine fr. 0,10
Le 1^{er} Mai, par Ed. de Amicis fr. 0,10
Port en sus

La Jeunesse socialiste, qui met en vente ces divers livres et brochures de propagande, ouvrira prochainement à nouveau une souscription dans nos colonnes, nous la recommandons aux camarades.

ACHETEZ

VOS

Linoléums

Rideaux

Couvertures

Tapis de toutes variétés

à la

HALLE AUX TAPIS

48, Rue Léopold-Robert, 48

Editeur responsable de la SENTINELLE:

C. NAINE, Chaux-de-Fonds

Cercle Ouvrier, Rue de la SERRE 35^a

Imprimerie B. MARQUIS, Porrentruy.

Match au Loto

Conformément à la circulaire du Conseil d'Etat du 26 février 1889, le Conseil communal a décidé d'interdire en principe dans les établissements publics, le jeu de loto communément appelé **Match**.

Toutefois, les sociétés locales pourront être autorisées par la Direction de Police à organiser ce jeu dans leurs locaux, du 1er Décembre au 1er janvier de chaque année, à condition qu'il ne soit pas public. L'autorisation devra en être demandée dans chaque cas particulier.

Conseil communal.

MATCH AU LOTO

organisé par la Société de chant du Cercle Ouvrier

Chorale L'Avenir

Samedi 22 Novembre, dès 8 h. du soir au local.

Tous les membres du Cercle, ainsi que les membres de la Chorale avec leurs familles, sont cordialement invités.

Nouveau! Nouveau! Machines à coudre

N'achetez aucune machine à coudre sans avoir visité les nouvelles machines à coudre

HAID & NEU

cannettes centrales, marchant *en avant et en arrière*.

La plus haute nouveauté, la dernière perfection.

Les anciens modèles seront vendus à bas prix, paiement 5 fr. et 10 fr. par mois, à compte ou comptant, garantie sur facture; maison de confiance.

Se recommande,

Henri MATTHEY, 1er Mars, No 5

CHAUX-DE-FONDS

Téléphone

Téléphone

Saison d'Automne

CHAPEAUX DE FEUTRE

Parapluies

Chapeaux de cérémonies

Casquettes

Bérets

Cravates

Assortiment complet dans tous les genres du meilleur marché au plus cher.

10, RUE NEUVE, 10

Se recommande.

J. Verthier.

Conformateurs — Réparations.

AU LION

AU LION

Immense choix de

CHAUSSURES

AU LION

10, Place Neuve, 10

G. STUSSI.

AU LION

AU LION

Bourses en nickel

de toutes grandeurs

Solide

Bon marché

Charles ZURN, Travers

Jeune homme libéré des écoles, est demandé comme **apprenti** en l'étude de **Eugène WILLE & Dr Léon ROBERT**, avocats et notaire, *rue Léopold-Robert 58, La Chaux-de-Fonds.*

Photographie artistique

Hugo SCHENI

94, Léopold-Robert 94

En 2-8 iours

les **goîtres** et toute **grosneur au cou** disparaissent: 1 flacon à 2 fr. de mon **eau antigoîtreuse** suffit. **Mon huile pour les oreilles** guérit tout aussi rapidement **bourdonnement et dureté d'oreilles**,

1 flacon, 2 fr.

S. FISCHER, médecin-praticien, à **GRUB**, (Appenzell Rh.-Ex.).

Si vous tousez

prenez les

Pastilles Pectorales

Sébay

au Goudron de Norwège

souveraines contre

Rhums, Toux, Bronchites, Catarrhe, Enrouement, etc.

Madame R. M., à Vezio (Tessin), écrit: « Voudriez-vous avoir la bonté de m'envoyer contre remboursement une boîte de vos Pastilles pectorales Sébay, car les dernières que j'ai prises ont été très efficaces. »

Fr. 0,75 la boîte

Pharmacie Centrale

h. Béguin

16, rue Léopold-Robert, 16

J.-E. BEAUJON

Cave 9, rue Neuve 9

Excellents VINS

à 35, 40, 45, 50 centimes, etc., etc., le litre.

Vins fins, Huile d'olive

Vente à l'emporté

LOUIS HAAS

Rue Léopold-Robert 15

La **CHAUX-DE-FONDS**

Immense choix de

COLS

Etoles

Colliers

avec ou sans tête, en jolie fourrure, dans toutes les nuances depuis

Fr. 4

à Fr. 25

Carnets de cubage
Imprimerie Marquis

Conférence publique

au Stand des Armes-Réunies

le jeudi, 20 novembre, à 8 1/2 heures précises

Orateur: **Alexandre ZÉVAËS**, ancien député socialiste au Parlement français.

Sujet: *Le Socialisme contemporain. — La Lutte de classe.*

On ne fume pas.

Entrée: 50 cent.

On ne consomme pas.

Catarrhe d'estomac, anémie

Excusez-moi si j'ai tardé un peu à vous répondre, mais je désirais m'assurer avant de ma guérison. Je vous dois une grande reconnaissance, car c'est grâce à votre traitement par correspondance que je suis délivrée des maux dont je souffrais depuis 10 ans, soit *anémie, catarrhe d'estomac, faiblesse d'estomac, dérangements des fonctions digestives, oppression après les repas, vertiges, nervosité et constipation*. Si je compare ma vie d'aujourd'hui à celle que j'avais autrefois, pendant que j'étais sujette à tant de maux, je me trouve en paradis et ne puis assez remercier Dieu de vous avoir trouvé pour me guérir. Je fais des vœux bien sincères pour votre prospérité afin que par votre méthode curative toute spéciale vous puissiez encore soulager un grand nombre de malades. Pour mon compte mille fois merci. Si jamais quelque membre de ma famille retomberait malade, certainement je réclamerais encore votre secours avec la plus grande confiance. J'ai aussi donné votre adresse à plusieurs personnes que j'encourage beaucoup à demander vos soins. Concise, Vaud, le 28 juillet 1901. Sophie Cornu née Vuillermet. Vu pour légalisation de la signature. Louis Vienet, syndic. Adresse: *Policlinique privée Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris.*

Lampes



Quinquets
Lampes } pour horlogers

Lampes à colonne

Lampes à suspension

Calorifères à pétrole

L. TIROZZI

21, Rue Léopold-Robert 21

CHAUX-DE-FONDS

SAGNE - JUILLARD

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robert, 38

TÉLÉPHONE *Maison de confiance fondée en 1889* TÉLÉPHONE



Bijouterie

Alliances 18 Kts

Montres

RÉGULATEURS

COUCOUS

RÉVEIL

PENDULES

Réparations

Garantie absolue

On trouve toujours

Formulaires complets pour l'assistance

à l'Imprimerie **MARQUIS**, Porrentruy

Ouvriers, approvisionnez-vous chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces